

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DU PLANAY
SEANCE DU 30 MAI 2024**

Délibération 024-2024

L'an Deux mille vingt-quatre, le trente mai à dix-huit heures,
le Conseil municipal de la commune du Planay légalement convoqué le vingt-quatre mai deux
mille vingt-quatre
sous la Présidence de Jean-René BENOIT, Maire

Présents : Lucas ARTICO, Jean-René BENOIT, Bernard BLANC, Julie CARRE, Caroline GROMIER, Mickaël VALESCH

Absents excusés : Rudy BLANC (pouvoir donné à Lucas ARTICO)
Fabrice COLLETTE (pouvoir donné à Jean-René BENOIT)
Lydie LEROY (pouvoir donné à Bernard BLANC)

Absent : David FARINHA DE SOUSA

Secrétaire de séance : Julie CARRE

Nombre en Membres : 11

En exercice : 10

Suffrages exprimés : 9

Votes pour : 9

Votes contre : 0

Absentions : 0

Ne prends pas part au vote : 0

OBJET : Renouvellement de la demande de subvention – Programmation 2025 – Réhabilitation de l'école du Haut

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC a été déposé pour le projet de réhabilitation de l'école du Haut.

Toutefois, le projet n'a pas été retenue mais la demande peut être renouvelée pour la programmation 2025.

- Vu la décision 10.12.23 du 12 décembre 2023 portant demande de subvention au titre du Fonds Départemental des Communes pour le projet d'extension et réhabilitation école du Haut

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le maire à renouveler la demande de subvention pour le projet de Haut au titre du FDEC pour la programmation 2025 ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette délibération
SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des travaux aux services du Conseil Départemental de la Savoie ;

« Certifié exécutoire, dument habilité aux présentes
Conformément à la loi du 2 mars 1982 »
Pour extrait conforme,

Le Maire,

